

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 28
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de création d'une « déviation » d'une portion du sentier de Chargalet

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite à d'importants chablis, une portion du sentier de Chargalet est totalement impraticable. À la suite de visites sur place, et compte-tenu des difficultés à exploiter et déblayer les arbres en place, l'Office national des forêts (ONF) propose à la Commune de recréer environ 120 mètres de sentier pour contourner le secteur problématique. En première approche, le chantier a été chiffré à 3 855,69 € HT, correspondant à 3 journées de travail à 3 personnes.

Cette opération consistant en la création d'une portion de sentier – et non en un simple entretien – elle est à considérer comme relevant de l'investissement et à ce titre, éligible aux subventions, notamment de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO).

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de réaliser cette déviation,

et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

